



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-37

Objet : Privatisation de Stationnement

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de privatiser le stationnement sur le parking derrière la mairie de Nant pour l'organisation d'un événement interne à l'association « l'Amicale des Propriétaire Chasseurs de Nant » qui aura lieu le Samedi 20 juin 2026 entre 08h00 et 20h00.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le stationnement sur le parking derrière la mairie de Nant pour l'organisation d'un événement interne à l'association « l'Amicale des Propriétaire Chasseurs de Nant » qui aura lieu le Samedi 20 juin 2026 entre 08h00 et 20h00.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 04 Juin 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET